



Politique sur la présence et l'implication des partis politiques au Collège Édouard-Montpetit

Adoptée en Assemblée Générale
Le 14 septembre 2005
Modifiée en Assemblée Générale
Le 31 novembre 2005



Association générale des étudiants du Collège Édouard-Montpetit

945, Chemin de Chambly
Longueuil, Québec, Canada
J4H 3M6

Téléphone : (450) 679-7375
Télécopieur : (450) 646-6329
Courriel : agecem@gmail.com

L'Association générale des étudiants du Collège Édouard-Montpetit est un organisme sans buts lucratifs voué à la défense de tous les étudiants, de jour et de soir, temps plein et temps partiel inscrits à l'enseignement régulier du Campus Longueuil du Collège Édouard-Montpetit.

Rédactrice: Gabrielle O. Murphy
Correcteur : Alex Ganivet-Boileau

Table des matières

| | |
|--|---|
| 1.Objectif fondamental..... | 4 |
| 2.Buts..... | 4 |
| 3.Définitions | 4 |
| 4.Activités autorisées..... | 4 |
| 5.Cellules..... | 5 |
| 6.Sollicitation..... | 5 |
| 7.Partis politiques non-autorisés..... | 5 |
| 8.Application..... | 5 |

1. Objectif fondamental

Faire respecter le caractère apolitique des Règlements généraux de l'Association.

2. Buts

2.1 Encadrer les actions des partis politiques dans le Collège.

2.2 Favoriser la distribution d'une information claire sur les différents partis politiques de chaque palier gouvernemental.

3. Définitions

Dans la présente politique, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et les expressions définis ci-après conservent le sens suivant :

- a) le mot « Association » désigne l'Association générale des étudiants du Collège Édouard-Montpetit (campus Longueuil) inc.;
- b) le mot « Collège » désigne le Collège d'enseignement général et professionnel Édouard-Montpetit;
- c) les mots « Parti politique » désignent toute organisation dûment enregistrée comme telle par le Directeur général des élections du Québec ou Élections Canada, dans le cas des partis politiques fédéraux.
- d) le mot « cellule » désigne une organisation regroupant les membres d'un parti politique au Collège dépendante du parti en question.

4. Activités autorisées

4.1 Conférences

Dans le cas où un parti politique organise une conférence dans les murs du collège, cette possibilité doit être offerte aux autres partis politiques du palier gouvernemental concerné.

4.2 Débats

Les débats doivent inclure tous les partis politiques ayant répondu aux invitations. Les invitations doivent être envoyées deux semaines avant l'événement à tous les partis politiques du palier gouvernemental concerné.

4.3 Tables de présentation

Les tables de présentation seront organisées par l'Association durant les campagnes électorales et doivent inclure tous les partis politiques ayant répondu aux invitations. Les invitations doivent être envoyées deux semaines avant l'événement à tous les partis politiques du palier gouvernemental concerné.

5. Cellules

Les cellules ne seront jamais financées, reconnues ou encouragées par l'Association. De plus, celle-ci s'oppose à toute tentative de la part de la direction du Collège de reconnaître, financer ou encourager ces cellules en ses murs.

6. Sollicitation

En aucun cas l'Association n'acceptera les demandes et les sollicitations pour les dons ou pour les adhésions à un parti politique.

7. Partis politiques non-autorisés

L'Association n'est pas tenue d'inviter les partis politiques non-autorisés. Cependant, si elle le fait, ces derniers doivent se soumettre aux mêmes règles que les partis politiques autorisés.

8. Application

Le Secrétaire aux affaires politiques est responsable de l'application de la présente politique.